

ANNEXE 3 : MONTANT DES INDEMNITES FORFAITAIRES ET AMENDES

	Montant de l'indemnité forfaitaire ⁱ	Montant des frais de dossier ⁱⁱ	Montant de l'indemnité forfaitaire (règlement différé)
Absence de titre de transport	72 €	50 €	122 €
Carte illisible ou sans photo			
Titre de transport périmé			
Trajet hors parcours autorisé			
Titre de transport non valide			
Autre type d'infraction de 3 ^{ème} catégorie	150 €		200 €
Infraction de 4 ^{ème} catégorie au sens du Décret n° 2016-541 du 3 mai 2016			

ⁱ Articles 15 et suivants, et 22 et suivants du Décret n° 2016-541 du 3 mai 2016; Article R.49-7 du Code de Procédure Pénale.

ⁱⁱ Article 25 du Décret n° 2016-541 du 3 mai 2016 ; Article 529-4 du Code de Procédure Pénale.